

Pour l'eau et la forêt, les élus peuvent agir !

par Chloé DA CUNHA

***À toutes les échelles,
la ressource en eau est exposée
à de nombreuses pressions, bien
souvent d'origine anthropique.
Parallèlement, la forêt fait aussi
les frais de ces pressions
extérieures, particulièrement au
regard du changement climatique.
Les Collectivités forestières
travaillent de plus en plus sur
la thématique environnementale
de la filière forêt-bois et innovent
en proposant des formations
à tous les élus de la région.***

Les élus, en tant qu'aménageurs de leur territoire, sont responsables en matière de développement stratégique et prospectif local. Qu'ils soient propriétaires de forêts publiques ou non, ils ont à leur charge le développement de leur territoire, qui se construit via l'équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La forêt, qu'elle soit publique ou privée, est une composante majeure de cet aménagement du territoire. Elle joue un rôle structurant, support des paysages, réserve de biodiversité, lieu de loisir et ressource économique.

Le contexte actuel lié à la ressource en eau et à la forêt amène les élus à se saisir de ces questions.

Comprendre la façon dont interagissent l'eau et la forêt est essentiel pour permettre l'adaptation des gestions inhérentes. Objets de politiques de gestion parfois complexes, ces ressources naturelles sont des sujets à part entière que l'élu doit prendre en compte au quotidien.

En matière d'exploitation forestière, il convient de prendre en considération tous les facteurs pouvant porter atteinte à ces ressources naturelles : les travaux en forêt, les passages d'engins, les modifications du milieu, les eaux de ruissèlement après les coupes, les risques d'inondation...

Comprendre pour agir : des formations pour agir au mieux sur son territoire

L'approche que nous défendons aux Communes forestières est la suivante : exposer les différents enjeux et risques, et décliner des actions à envisager et à mener, au prisme des chantiers forestiers, et lors des

différentes étapes (de la définition de l'itinéraire des engins à l'après-travaux).

Ces formations sont primordiales pour adopter des politiques locales favorables au milieu forestier et à la ressource en eau en général.

Premièrement, les Communes forestières cherchent à enrichir les connaissances des élus sur la gestion de l'eau et les principes de gestion de la forêt, afin de les faire monter en compétence.

Ensuite, l'idée tient en un travail de compréhension sur les intérêts de la gestion conjointe de ces deux ressources : comment concilier exploitation forestière et gestion durable de la ressource en eau ? Comment gérer des travaux en zone de captage ? Quels sont les leviers d'action des élus ?

Enfin, pour rendre concrets les propos de la formation, des exemples d'initiatives favorables, d'expérimentations de chantiers vertueux ainsi qu'une liste d'acteurs et structures compétents en matière d'eau et forêt, sont présentés.

Il est essentiel de préciser que les élus, en apportant leurs témoignages et retours d'expériences sur le sujet, permettront de faire évoluer les sessions de sensibilisation et d'actions concrètes au sein des collectivités.

C.D.C.

A propos des Collectivités forestières

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'associations qui rassemble tous les niveaux de collectivités concernées par la valorisation des forêts de leur territoire, qu'elles soient propriétaires de forêt ou non. Organisé en associations départementales et Unions régionales, avec plus de 6 000 adhérents, ce réseau met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes : bois énergie, bois construction, forêts pédagogiques, charte forestière, formation des élus...

En Occitanie, plus de 720 collectivités adhèrent aux 12 associations départementales (manque le Tarn-et-Garonne) qui composent l'Union régionale (URCOFOR Occitanie Pyrénées Méditerranée).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Communes forestières rassemblent plus de 500 communes adhérentes, 6 associations départementales et 120 élu.e.s administrateurs.

Les Collectivités forestières contribuent au développement de tous les territoires, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique, pour :

- créer de l'économie et des emplois au sein des territoires,
- lutter contre le changement climatique et ses effets,
- assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures.



Photos :
Séances de formation des élus
dans le département du Gard.
Photos Pays des Cévennes.

Chloé DA CUNHA
Chargée de mission à l'Union Régionale
des Collectivités forestières Occitanie
Pyrénées Méditerranée
07.69.73.98.99
chloe.dacunha@communesforestieres.org